



VENELLES

Département des Bouches-du-Rhône
Métropole Aix-Marseille-Provence

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE
ARRONDISSEMENT
D'AIX EN PROVENCE



COMMUNE DE VENELLES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL.

Séance du 16 Décembre 2025
à 18h30

Le Conseil Municipal de la commune de Venelles s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sur convocation adressée par le maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales et notamment de ses articles L. 2121-7, L. 2121-9, L. 2121-10 et L. 2121-12.

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
29	29	28

PRESENTS : ARNAUD MERCIER, FRANÇOISE WELLER, ALAIN QUARANTA, MARIE SEDANO, PHILIPPE DOREY, CASSANDRE DUPONT, DAVID THUILLIER, MARIE-ANNICK AUPEIX, CHRISTIANE TCHAREKLIAN, MARTINE HENON, ALAIN SOLAZZI, BRIGITTE CORDARO, DENIS RUIZ, VALERIE BUSSO, SYLVIE ANDRE, VIRGINIE GINET, JEAN-CHARLES FIARD, DAVID FERNANDEZ, NICOLAS CONRAD, THIBAULT DEMARIA, JOSEPH TORCHIO, ANNIE MOUTHIER, SYLVIE FEUGA, JEAN-YVES SALVAT.

POUVOIRS : BERNARD ROUBY A FRANÇOISE WELLER, DOMINIQUE ALLIBERT A MARIE SEDANO, GISELE GEILING A ARNAUD MERCIER, OLIVIER BRUN A PHILIPPE DOREY.

ABSENT : LIONEL TCHAREKLIAN

Délibération n° D2025-216

Objet PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2024 DE LA METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE

Exposé des motifs :

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence a adressé au Maire de chaque commune membre un rapport retracant l'activité de la Métropole au titre de l'exercice 2024.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au conseil municipal en séance publique.

Afin d'apporter une information claire et transparente à l'ensemble des Conseillers Métropolitains, ainsi qu'aux administrés, aux partenaires et aux acteurs locaux, le rapport d'activité retracant l'activité des différentes Directions Générales Adjointes de la Métropole au titre de l'exercice 2024 a été présenté au Conseil de la Métropole en séance du 6 octobre 2025.

Visas:

Oui l'exposé des motifs rapporté ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L5211-39 ;

Le Conseil Municipal décide:

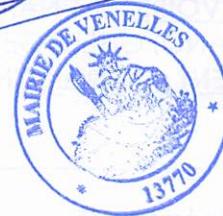
- **DE PRENDRE ACTE** des éléments du rapport d'activité annuel retracant l'activité de la Métropole au titre de l'exercice 2024 en application de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales

ADOPTEE A L'UNANIMITE

Le Maire de Venelles,

Arnaud MERCIER

Certifié affiché du au	Le directeur général des services, Philippe SANMARTIN
------------------------------------	--



ANNEXES

Hôtel de ville - place Marius Trucy - 13770 VENELLES - 04 42 54 16 16

Accusé de réception en préfecture
013-211301130-20251216-DM2025_0216-DE
Date de réception préfecture : 18/12/2025



LABEL
RÉSILIENCE
FRANCE

